

# FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

## 1) DISPOSITIONS GENERALES

**A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019, LE PASS' REGION SERVIRA AUSSI DE CARTE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

## 2) MODALITES PARTICULIERES POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES

**TOUT REPAS RESERVE SERA DEBITE DU SOLDE DE LA CARTE**  
**L'ELEVE QUI N'AURA PAS RESERVE NE POURRA PAS ACCEDER AU SERVICE DE RESTAURATION**

### ✓ La réservation s'effectue :

- Soit aux bornes mises à disposition dans l'établissement de 10h30 la veille à 10h15 le jour même.
- Soit réservation(s) en ligne via le site ENT du lycée : <http://granier.elycee.rhonealpes.fr/>
  - ↳ Se connecter avec l'identifiant et le mot de passe PRONOTE
  - ↳ Cliquer sur : Paiement et réservation en ligne

### ✓ Oubli du pass' région – (carte de restauration) :

- L'élève ayant réservé la veille, passera au self sans carte à partir de 12H30.  
(Vérification informatique à l'entrée du self)
- L'élève n'ayant pas réservé, devra prendre une carte provisoire au bureau A232 avant 10H00 et procéder à la réservation à la borne avant 10H15 – il passera à partir de 12 h 30.

### ✓ Pour recharger la carte : acheter minimum 10 repas. Ne pas attendre le dernier repas pour recharger

- Par chèque, à déposer avant 9H – bureau A232 - Ne pas oublier de noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève.
- Par paiement en ligne via le site ENT du lycée : <http://granier.elycee.rhonealpes.fr/>  
**Se connecter avec l'identifiant et le mot de passe PRONOTE**
- En espèces avant 9H00 bureau A232

Lors du passage à la borne, le solde du compte s'affiche sur l'écran du lecteur.

## 3) MODALITES PARTICULIERES POUR LES INTERNES

- ✓ L'élève interne n'est pas soumis au système de réservation
- ✓ Oubli exceptionnel de la carte : possibilité de prendre une carte provisoire pour la semaine au bureau A232.
- ✓ Le paiement s'effectue par trimestre sur présentation d'une facture (avis aux familles).

Possibilités de règlement :

- Par chèque : joindre le coupon de référence de l'avis aux familles.
- Par paiement en ligne via le site ENT du lycée en un seul règlement.  
[:http://granier.elycee.rhonealpes.fr/](http://granier.elycee.rhonealpes.fr/) - **Se connecter avec le code et l'identifiant PRONOTE**
- Par prélèvement automatique mensuel (les modalités sont précisées dans le dossier internat)

## 4) Pour toutes aides sociales : frais de cantine - d'internat, vous pouvez télécharger un document **via le site ENT du lycée** : <http://granier.elycee.rhonealpes.fr/> - Rubrique : Intendance - aides sociales et nous le retourner dument complété et signé au lycée du Granier - Bureau A232.

Merci de joindre tous les justificatifs.